

Rendre tout plus facile !

Edition spéciale

Elections Professionnelles Conseil Départemental 92

À PARTIR DU 21 NOVEMBRE PAR COURRIER

OU

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022 PAR VOIE NUMÉRIQUE

POUR
LES NULS

APPRENEZ À VOTER :

POUR QUI ?

POURQUOI ?

QUAND ET COMMENT ?

QUELS SONT LES ENJEUX ?



POUR QUI JE VOTE ?

**POUR MOI !
POUR ÉLIRE MES REPRÉSENTANTS FSU AU CD92 !
J'EN CONNAIS PEUT-ÊTRE ?
VOICI UN ÉCHANTILLON DE NOS 60 CANDIDATS**



VOUS NOUS AVEZ FAIT CONFIANCE PENDANT CES 4 ANNÉES

FSU la seule liste à
+ DE 60 CANDIDATS

**Je vote, c'est mon droit,
titulaires, contractuels,
Syndiqués, non syndiqués
JE VOTE FSU**

POUR VOUS REPRÉSENTER

POURQUOI JE VOTE ?

Pour désigner mes représentants du syndicat **FSU** qui siègeront en mon nom et pour quatre ans, dans les différentes instances et commissions.

Je vote si je suis fonctionnaire

- ■ ■ ► Pour être représenté au CST et à la Formation spécialisée.
- ■ ■ ► Pour être représenté à la CAP.

Je vote si je suis contractuel

- ■ ■ ► Pour être représenté au CST et à la Formation spécialisée.
- ■ ■ ► Pour être représenté à la CCP.

Je vote si je suis fonctionnaire ou contractuel

- ■ ■ ► Pour être représenté dans les différentes commissions (crèche, logement, prêts, formation).



CST ? Comité Social Territorial

Organisation, fonctionnement des services, mes conditions de travail, formations.

Formation spécialisée ?

découle du CST: protection de la santé, de la sécurité, amélioration de mes conditions de travail et prévention des risques psychosociaux.

CAP ? Commission Administrative Paritaire (agents titulaires)

Refus de temps partiel, de détachement, révision de l'entretien d'évaluation, mutation, mobilité...

CCP ? Commission Consultative Paritaire (agents non titulaires)

Licenciement, sanction disciplinaire, refus de télétravail, de temps partiel...

QUAND ET COMMENT JE VOTE ?

Je vote du **1er au 8 décembre 14 heures**. Selon ma situation administrative, je vote pour la liste **FSU** CST, CAP ou CCP.

2 modalités de vote :

- ■ ■ ► soit par voie électronique sur Internet depuis mon poste informatique de travail ou à la maison, mon smartphone...
- ■ ■ ► soit par correspondance à partir du 21 novembre.

Pour cela, je surveille mon courrier !

Dans l'envoi, je trouve tout le matériel de vote, ainsi que la notice explicative.

La première page m'indique mon identifiant et mon mot de passe pour effectuer le vote par Internet. Une fois connecté, je suis les explications et je vote **FSU**.

Si je décide de voter par correspondance, je me reporte donc sur la deuxième page de la notice et j'utilise les documents de vote **FSU**.

J'anticipe en votant pour la **FSU** dès le **1er décembre**, à partir de 8 heures, sur le site Internet de la plateforme de vote. Cette méthode est à privilégier car plus **rapide**.

J'ai jusqu'à **14 heures le jeudi 8 décembre**, pour voter.

Si je ne comprends pas, j'ai un problème...

J'appelle la **FSU** au **01 41 91 26 66** ou **67** ou via **TEAMS**

QUELS SONT LES ENJEUX ?

À l'heure où nos emplois, nos retraites, nos salaires sont attaqués de toutes parts et que nos services publics territoriaux sont remis en cause :

JE DOIS VOTER !



SYNDICAT FSU Territoriale SNUTER 92-Hôtel du département ARENA
57, rue des Longues-Raies - Bureau 667-92000 Nanterre

☎ 01 41 91 26 66 ou 67 ✉ fsuterritorialesnuter@hauts-de-seine.fr